

BOURSE GEORGES-ET-CÉLINE-CARTIER

Description et critères d'admissibilité

La BOURSE GEORGES-ET-CÉLINE-CARTIER, dont les sommes proviennent du fonds Céline-et-Georges-Cartier, a été créée, en 2004, par madame Céline Cartier, diplômée de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, à l'occasion du 10^e anniversaire du décès de son mari, Georges Cartier, directeur de l'EBSI de 1973 à 1977. La bourse a pris le nom de Bourse Georges-et-Céline-Cartier en 2018 à la suite du décès de madame Cartier à la demande de sa fille, Nathalie. Cette bourse d'excellence est offerte aux étudiants inscrits au programme de M.S.I. avec un statut « plein temps » et ayant complété minimalement 24 crédits de cours de maîtrise.

L'EBSI octroie **une** (1) bourse de 1 500 \$, selon le protocole et les critères suivants* :

- L'excellence des résultats scolaires (80 %).
- La qualité d'un exposé décrivant l'orientation des études pour la suite du programme de maîtrise en fonction des objectifs de carrière (20 %).

Modalités d'inscription

Le candidat intéressé adresse à la Directrice de l'EBSI une demande qui contient les trois pièces suivantes :

- 1) Une lettre de présentation de la demande.
- 2) Un texte d'un maximum de 500 mots décrivant l'orientation de ses études pour la suite de son programme de maîtrise en fonction des objectifs de carrière.
- 3) Une copie à jour du relevé de notes du programme de M.S.I.

Les demandes seront étudiées en toute confidentialité.

Adresse

Nous privilégions l'envoi numérique de votre demande de bourse.

Veuillez faire parvenir votre candidature aux membres du comité des bourses à l'adresse suivante en mentionnant dans l'objet le titre de la bourse :

- bourses@ebsi.umontreal.ca
- Bourse Georges et Céline Cartier
- Nomenclature de votre fichier : nomprenom_bourseGeorgesCélineCartier_A2019

Fin du concours : vendredi 4 octobre 2019[†]

* Les bourses d'excellence de l'EBSI ne sont pas cumulables.

† Les demandes de bourse devront avoir été reçues à cette date avant 17 h.